

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

Excusés : Isabelle GEHIN (procuration à Philippe FRANTZ), Gilles PIERRE (procuration à Gérard TALIETTI).

Secrétaire de séance : Philippe FRANTZ.

Approbation du Conseil Municipal du 15 Décembre 2014 : (Voté à l'unanimité).

### **Délibération autorisant Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent :**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que pour que des factures d'investissement soient réglées avant l'approbation du budget 2015, il est nécessaire que les sommes correspondantes à ces factures soient dans les restes à réaliser de chaque ligne budgétaire ou que le Conseil Municipal l'autorise à les engager.

Pour les articles suivants il est nécessaire d'engager ces dépenses :

- Article 2188 : autres immobilisations pour la somme de 350 € (facture REXEL illuminations)
- Article 2183 : mobilier informatique pour la somme de 1500 € (factures PROCESS INFORMATIQUE renouvellement parc informatique mairie)

(Voté à l'unanimité).

### **Délibération décidant de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la C2VRM :**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 01 Juillet 2015 suite au désengagement de l'état, la commune, appartenant à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants, ne pourra plus disposer des services de la DDT pour instruire ses autorisations.

La C2VRM en date du 24/09/2014 a acté la création d'un service commun dans le cadre de ses délégations, dont les modalités sont détaillées dans une délibération du 22/10/2014.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la C2VRM à compter du 01/07/2015.

Monsieur Le Maire fait lecture de la convention qui doit être signée entre la commune et la C2VRM et demande son approbation.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal à l'autoriser à signer les annexes et avenants à cette convention notamment concernant les modalités financières.

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre les Communes d'Uriménil et de Pouxieux serviront de textes.

(Voté à l'unanimité).

**Délibération concernant la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges à compter du 01 Janvier 2015 :**

La convention de médecine préventive qui lie le Centre de Gestion et la MSA de Lorraine depuis 1994 arrive à son terme le 31 Décembre 2014.

De récents départs de médecins du travail de la MSA rendent impossible la poursuite de la surveillance médicale des agents selon les mêmes modalités. Ainsi, le Centre de Gestion souhaite proposer à ses collectivités adhérentes un nouveau schéma de surveillance.

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du projet de convention d'adhésion entre le Centre de Gestion des Vosges et la commune et demande son approbation pour signature.

(Voté à l'unanimité).

**Questions diverses :**

- Jean-Pierre ROUSSEL signale qu'une grille de caniveau mérite d'être stabilisée dans la Rue de Voirgimont à hauteur de chez Monsieur Luis MATEOS. Il fait également remarquer que la signalétique du parking du Bexy, lorsque l'on vient de Raon Basse, est à revoir. Monsieur Le Maire précise que cette question sera soumise à la commission Voirie, Réseaux d'eau et Sécurité.
- La population est passée à 1272 habitants du 01/01/2015 (soit une augmentation de 10 administrés).
- Le logement de la Racine a été rénové et isolé par les employés communaux, il pourra être reloué dès le 1 février 2015.
- Jean-Luc BOUTIN s'inquiète des fuites à l'église. Monsieur Le Maire indique que les employés communaux ont procédé au nettoyage de l'église cette semaine et que dans les jours à venir une entreprise sera sollicitée pour contrôler la toiture et nettoyer les noues.